

L'Echo Municipal

PRINTEMPS 2023

Chers concitoyens,

Il y a 65 millions d'années, la 5^{ème} extinction de masse des espèces terrestres concernait principalement les dinosaures. De nos jours, beaucoup de scientifiques parlent d'une 6^{ème} extinction de masse, quasi exclusivement liée aux activités humaines et avec une rapidité jamais observée (quelques centaines d'années contre plusieurs centaines de milliers d'années pour les dinosaures).

Sur la planète et dans les océans, le rythme de disparition des espèces est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction.

Plus de 60 % des espèces ont déjà disparu. 28 % des espèces restantes sont menacées à court terme.

Les principales causes d'érosion de la biodiversité sont :

- la destruction et la fragmentation des milieux naturels,
 - la surexploitation des espèces,
 - les pollutions de l'eau, des sols et de l'air,
 - l'introduction d'espèces exotiques envahissantes,
 - le changement climatique qui peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver.
- En parallèle, les scientifiques estiment que la baisse de biodiversité entraîne :
- une baisse de la productivité des systèmes, donc de la sécurité alimentaire,
 - une vulnérabilité accrue des écosystèmes,
 - une augmentation des risques sanitaires pour l'humanité (plus de risques liés aux virus et bactéries pathogènes),
 - une qualité des milieux (air et eau) détériorée.

Comment ne pas alors s'engager pour changer les choses ? Accroître la biodiversité localement dépendra de toutes nos actions. Favoriser les plantes mellifères est une action locale qu'il est possible de développer dans vos jardins, sur vos terrains... Mais ce n'est qu'un début. Nos zones rurales doivent être le lieu d'une révolution écologique. Elle ne pourra se réaliser qu'avec l'engagement de chacun et un comportement citoyen.

Cela implique par exemple de respecter les règles communes de gestion des déchets. Or, nous constatons que de plus en plus de déchets sont jetés dans l'environnement, alors même que des solutions existent, créant pollution, risque incendie et travail inutile pour nos agents communaux. Nous avons donc décidé de mener une politique extrêmement ferme à l'égard de tels comportements dont plusieurs personnes ont d'ailleurs déjà fait les frais.

Je voudrais profiter de cet édit pour remercier l'engagement et le travail de Francis Rideau au sein de l'équipe municipale. Celui-ci vient de démissionner de son poste de premier adjoint pour convenance personnelle mais demeure cependant conseiller municipal. Nous ne manquerons pas de vous présenter la nouvelle organisation de l'équipe dans le prochain bulletin.

Je vous souhaite au nom de l'équipe municipale un très beau printemps.



Présentation des vœux 2023



Une centaine de personnes était réunie au Foyer communal le samedi 21 janvier pour fêter le passage à la nouvelle année. Cela faisait 3 ans que cette cérémonie n'avait pas pu avoir lieu en raison de la pandémie de Covid. Cette soirée aura également permis à ceux qui n'avaient pas pu assister à l'inauguration du sentier patrimonial de se rattraper en profitant de l'exposition créée pour cette occasion et présentée une nouvelle fois ce soir-là.

Une après-midi galette des rois sous le signe de la chanson

En début de chaque année, une après-midi Galette des rois est proposée aux aînés de plus de 65 ans de notre commune et de Gènerargues. L'année dernière, celle-ci ayant été organisée par nos voisins, le CCAS a rendu l'invitation samedi 4 février au Foyer Communal. Une centaine de personnes environ s'est retrouvée pour partager un moment de convivialité qui a débuté par les discours des maires. Tout en dégustant les galettes à la frangipane et les royaumes aux fruits confits provenant de la boulangerie du Moulin Cévenol, les participants ont été invités à pousser la chansonnette. Un karaoké avait été organisé pour l'occasion avec écran géant afin que chacun puisse participer et suivre les paroles. Jean-Pierre Gysens et Jeanni Barone, tous deux conseillers municipaux, étaient à la manœuvre ; Jean-Pierre a assuré la technique et Jeanni a accompagné les chanteurs. Une dernière chanson entonnée en cœur par les membres du CCAS a clôturé cet agréable moment.



Carton plein pour le Loto !

Pour la deuxième année consécutive, un Loto au profit du CCAS a été organisé, dont les bénéficiaires lui ont été intégralement reversés. Le Loto s'est tenu samedi 18 mars au Foyer communal et a atteint la barre de la centaine de participants. Une quarantaine de quines, deux cartons pleins et une tombola ont fait le bonheur des participants venus des alentours, de Saint-Sébastien bien sûr mais également de Gènerargues, Anduze et Alès. La buvette et la petite restauration ont connu un franc succès pendant la pause durant laquelle la tombola a été tirée. Le CCAS remercie chaleureusement toutes les personnes et les entreprises de la commune et d'ailleurs qui ont contribué par leurs dons généreux à la réussite de ce Loto. Rendez-vous est pris pour une troisième édition l'année prochaine !

4ème session de formation aux premiers secours

Samedi 25 février, une nouvelle session s'est tenue dans la Salle du Conseil de la Mairie. Sous la houlette de Geoffrey Vialat de l'Udsp30, 10 personnes ont suivi avec attention cette formation PSC1 organisée sur une journée. Celle-ci s'est déclinée en trois phases. Une 1ère phase de théorie en abordant les différentes situations auxquelles nous pouvons être confrontés, une phase de démonstration lors de laquelle le formateur a expliqué comment procéder aux différents gestes qui sauvent, tels la pose d'un garrot tourniquet ou la mise en PLS (Position Latérale de Sécurité) d'une victime. Puis chaque participant est passé à la pratique avec succès ! Une nouvelle session sera proposée en fin ou en début de l'année prochaine en fonction du nombre d'inscrits. N'hésitez pas à vous manifester auprès du secrétariat de la Mairie si vous souhaitez en faire partie. Il est en effet vital qu'un grand nombre de personnes soit formé dans notre commune en raison de l'éloignement du centre de secours d'Alès dont nous dépendons, une ambulance mettant plus de quinze minutes pour arriver.



De la théorie...

A l'exemple ...

A la pratique ...

Un retour attendu !

C'est avec un plaisir sincère que l'équipe municipale et ses collègues agents communaux ont accueilli Dorian Gras de retour en fonctions après son terrible accident de travail survenu au lendemain de la tempête de juin 2021. Il était impatiemment attendu pour assumer un rôle de coordination entre les fonctions technique et administrative, vital dans une petite commune comme la nôtre pour l'optimisation de moyens qui restent limités. Dès les premiers jours de sa reprise, qu'il souhaitait d'ailleurs lui-même ardemment, sa connaissance de la commune, son implication toujours aussi forte et sa gentillesse ont laissé entrevoir le dynamisme et les synergies dont pourra bénéficier une équipe d'agents municipaux remaniée de fond en comble depuis deux ans, à l'exception de Thierry Matta toujours solide au poste !



Massilya, volontaire du Service Civique

Depuis le début janvier, la mairie accueille Massilya Bachiri en tant que volontaire du service civique. Elle effectue pour le compte de la collectivité deux types de tâches qui sont compatibles avec les missions dévolues à ce type de service qui ne doit en aucun cas revêtir le caractère d'un emploi déguisé. Elle intervient donc uniquement au niveau de la vie sociale de la commune : tout d'abord, et essentiellement, à l'école, où elle s'occupe du soutien scolaire aux élèves qui en ont besoin et participe à l'organisation et à l'animation des activités, sans interférer dans la pédagogie. Également, elle participe au renforcement du lien social avec nos aînés ; elle intervient au Saint Seb le mercredi et aide au service du repas des anciens puis accompagne les jeux de société pratiqués jusqu'au milieu de l'après-midi. Elle a aussi entamé une série d'interview sur le thème de « l'école, de mon temps, ... » qui servira de base à une restitution auprès des élèves actuels de notre école. Massilya officiera jusqu'à l'été, puis quittera Saint-Sébastien et Alès où elle réside pour commencer sa nouvelle vie d'étudiante en septembre. Elle attend pour l'instant les réponses des écoles auxquelles elle a transmis sa demande d'inscription. Nous la remercions pour son implication authentique auprès de notre commune.

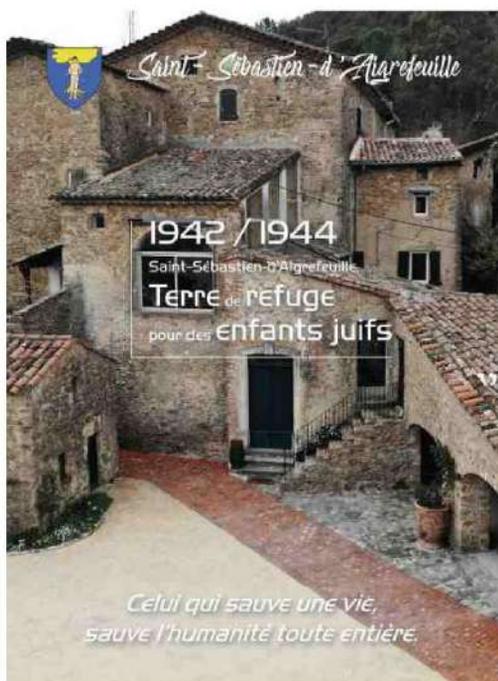


Conférence de Vivien VASSAL, archéologue des sociétés méditerranéennes



À la demande de la municipalité, Vivien Vassal a exposé le fruit de ses recherches sur le Castellat d'Aigrefeuille lors d'une conférence donnée dans la Salle du Conseil de la Mairie le samedi 11 mars. La commune de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille a la chance de disposer d'un chartrier seigneurial exceptionnel. Vivien Vassal a su l'exploiter et a ainsi pu retracer l'histoire de la seigneurie et du château, partagé entre les Anduze-Sauve et les Pelet d'Alès et tenu jusqu'à la fin du Moyen Âge par des lignages locaux tels que les Aigrefeuille, les Folhaquier et les Tresfonds. L'apogée du castrum au début du XIII^e siècle est aussi son chant du cygne, avec la mainmise monarchique, le site allant connaître un lent déclasserment aboutissant à son abandon et à sa ruine. Vivien Vassal aura réussi lors de cette conférence à restituer une représentation complète de l'histoire de ce monument incontournable de notre Sentier patrimonial. Cette conférence qui a réuni une quarantaine de personnes s'est clôturée par un apéritif offert par la municipalité.

Un livret pour se souvenir



Jean-Claude Boisset, fils d'André Boisset, pendant son interview.

Après 3 années de recherches et de découvertes successives, il a été établi que notre commune a abrité un refuge pour des enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Afin de conserver la mémoire du village sur cet épisode de notre histoire, un livret a été élaboré d'après des archives publiques et privées et des témoignages oraux des descendants des protagonistes.

Ce livret sera dévoilé lors de la cérémonie du 8 mai et transmis gratuitement à tous les agrifoliens.



Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille

Invitation à la commémoration du 78^{ème} anniversaire du 8 mai 1945

Monsieur Guy MANIFACIER, Maire de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, et l'ensemble du Conseil Municipal vous convient à la commémoration du 78^{ème} anniversaire du 8 mai 1945 marquant la fin de la guerre 1939/1945 en Europe.

11h : Dépôt de gerbe devant le monument aux morts, place de la Mairie.

Lors de cette commémoration, six personnes seront élevées au rang de citoyen d'honneur à titre posthume. Il s'agit de citoyens qui ont protégé des enfants juifs dans notre commune :

M. et Mme Arthur et Zélie CORRIGER, propriétaires du Mas Jean Laporte qui a servi de refuge pour les enfants,

M. Émile GASCUEL, Maire remplaçant de M. Mazel déporté en 1943,

M. Edmond CROUZET, secrétaire de Mairie,

M. André BOISSET, cantonnier,

Mme Adèle BENUZIGLIO veuve COHEN, déléguée de la Direction de l'OSE (Œuvre de Secours aux Enfants). Réfugiée en 1942 avec ses 3 enfants, elle s'est occupée de nombreux enfants juifs qui ont transité par le Mas Jean Laporte.

Une plaque mémorielle sera dévoilée à cette occasion.

12h : Apéritif dans la Salle du Conseil de la Mairie

Possibilité de déjeuner au Saint Seb sur réservation (04 66 54 49 21 ou 06 51 53 01 54)

15h : Conférence à la Salle du Temple au Ranc avec une prise de parole de :

M. Jean-Luc BLANC, pasteur,

Mme Pascale BUGAT, Directrice des Archives départementales du Gard,

M. Patrick CABANEL, historien, Directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Un été sous le signe d'un partenariat renouvelé avec l'association 1001 Mémoires

Cet été, l'association fera découvrir notre commune rurale à une cinquantaine de jeunes citadins âgés de 8 à 15 ans et habitants à Alès ou Pont-Saint-Esprit.

Ces sorties auront lieu à partir du 10 juillet et s'échelonnent tout au long de l'été. Chaque groupe sera composé de sept enfants accompagnés par deux animateurs avec lesquels ils passeront deux journées bien remplies ! Au programme, la découverte du sentier patrimonial, l'écoute de contes liés à leurs explorations du jour et un bivouac dans le pré de La Fabrègue. Les enfants rencontreront également des représentants de la mairie qui leur expliqueront comment fonctionne une commune en leur faisant découvrir entre autres choses la Salle du Conseil de la Mairie dans laquelle se tiennent les séances du Conseil Municipal, les symboles de la République comme la Marianne mais aussi d'anciens registres dans lesquels les séances du Conseil ont été enregistrées à la plume !

Ces échanges entre jeunes citadins issus de "Quartiers prioritaires Politique de la Ville" et ruraux nous semblent indispensables pour de meilleures compréhensions et enrichissements mutuels.



Une haie pour accueillir les pollinisateurs sur notre commune



Les pollinisateurs nous rendent de nombreux services ! On estime qu'en Europe, 84% des espèces végétales cultivées et 80% des espèces végétales sauvages dépendent d'eux. Sans les papillons, abeilles et autres bourdons, plus de pommes, de tomates ou de courgettes.

Or l'heure est à l'action car, depuis 2010 on estime que la population globale d'insectes dans le monde a chuté de 41%. Et les pollinisateurs sont bien sûr concernés.

Pour faire face à ce problème, nous avons répondu à l'appel du Parc national des Cévennes et son programme "pollinisateurs" en participant à l'une de ses actions emblématiques : la plantation de haies mellifères.

Ce programme était ouvert aux collectivités et aux agriculteurs (Aude Liautier, agricultrice à Cabriès, en a aussi bénéficié). C'est dans ce cadre que les plantations ont été faites à Saint-Sébastien, notamment le long de la D217 jusqu'au foyer et derrière l'école. Ces haies s'ajoutent aux 20 km linéaires qui sont actuellement plantés sur tout le territoire du Parc. Les enfants de l'école ont aussi dynamiquement participé en faisant un atelier de découverte des insectes puis deux après-midi de plantation avec Laurent Béliet, technicien du PNC, et les agents municipaux. La Web Télé des Cévennes "télédraille.org" est venue pour cette occasion faire un reportage.

Ces haies sont composées d'arbres et d'arbustes locaux qui produisent du nectar et du pollen, favorables aux insectes pollinisateurs. Mais elles ont bien d'autres avantages : elles freinent par exemple la vitesse du vent et protègent du froid. Les plants quant à eux filtrent l'eau grâce à leurs racines et freinent le ruissellement tout en enrichissant le sol. Au-delà des pollinisateurs, les haies apportent également le gîte et le couvert à de nombreuses espèces animales et servent de corridor écologique. Et bien sûr nous avons espoir qu'elles deviennent jolies et participent à l'embellissement de notre commune !

Cette plantation a été réalisée par le Parc qui a confié, à AGROOF la coordination des chantiers et à l'entreprise BRL Espaces Naturels sa mise en œuvre avec l'appui de notre équipe technique municipale. Les plants ont été fournis par la pépinière Naudet et bénéficient, pour une grande majorité, de la marque "végétal local" (issues de semis de plantes sauvages locales). La commune s'est quant à elle engagée à entretenir ces haies. Une journée de formation des agents communaux sur leur entretien sera prochainement organisée par le Parc.

Nous espérons que les pollinisateurs apprécieront notre démarche, n'hésitez pas à poursuivre ces efforts chez vous pour que notre commune soit encore plus accueillante pour les pollinisateurs !

Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet du Parc www.cevennes-parcnational.fr pour retrouver la liste des essences locales que nous avons plantées et plus d'informations sur le programme "pollinisateurs" du Parc !



Légendes de hauts en bas et de gauche à droite :
 Panneaux pédagogiques sur la haie mellifère 1 -
 Explications du projet aux enfants
 2,3 - Plantations avec les enfants
 4,5,6,11 - Préparations des plants et de leur protection
 7,8,10,12 - Préparation du terrain 9



Rucher Pédagogique

On n'a de cesse de l'entendre : les abeilles sont en danger (et, plus globalement, l'ensemble des pollinisateurs).

Il est à noter que l'augmentation du nombre d'abeilles sur un site crée une synergie qui favorise l'installation d'autres insectes, et participe donc à l'enrichissement de la biodiversité, en plus de permettre des croisements génétiques naturels des abeilles, favorables à leur sauvegarde.

Les agrifiliens de la commission "Développement Durable" et la municipalité souhaitent ainsi mettre en place un projet de rucher partagé, qui permettrait à ceux qui le souhaitent de se former aux rudiments d'une apiculture naturelle (respectueuse du cycle naturel de l'abeille et de la colonie), et de se retrouver de façon conviviale pour suivre des ruches.

Nous étudions actuellement le type de ruche qui sera mis en place et l'organisation du fonctionnement du rucher, et nous invitons dès maintenant les agrifiliens intéressés à se manifester auprès de la mairie (mail ou téléphone).

Une réunion de présentation du projet vous permettra alors de décider si vous vous lancez dans cette aventure avec nous ...



OLD – Obligations Légales de débroussaillage

Une nouvelle campagne de contrôle des OLD a débuté le 5 mars de cette année. Le bilan est plutôt positif puisque la plupart des habitants se sont mis en conformité avec la réglementation. Les récalcitrants ayant déjà reçu une mise en demeure de réaliser les travaux et ne s'étant pas exécutés dans les délais impartis, se verront sanctionnés par une amende courant juin.

Pour plus d'informations sur la gestion du risque feu de forêt, consultez le site de la mairie :

<https://www.mairiedesaintsebastien.fr/votre-commune-au-quotidien/environnement-cadre-de-vie/les-obligations-legales-de-debroussaillage-old>

ou le site de la Préfecture du Gard : <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage>

Les déchets verts et les cendres, un risque de feu important !

Le mardi 4 avril, à Carnoulès, des cendres jetées sur un tas de déchets verts ont bien failli engendrer un incendie qui aurait pu mal finir !

Nous en profitons pour rappeler que, même si une tolérance a été de mise dans le passé sur les dépôts sauvages de déchets verts, ceux-ci sont désormais rigoureusement interdits ! Ces déchets peuvent être compostés dans les jardins, broyés avec le broyeur communal prêté gratuitement ou évacués gratuitement vers les déchetteries. Tout contrevenant s'expose à une facturation d'évacuation par la mairie de 500 ou 1500€ selon le volume, en plus de poursuites pénales.

Quant aux cendres, elles doivent être gardées à l'extérieur dans un seau métallique pendant 7 jours, à 1 mètre de toute surface combustible, avant d'être utilisées au jardin (en respectant les bonnes pratiques) ou jetées à la poubelle dans un sac. En moyenne, 140 incendies par année sont causés par un mauvais entreposage des cendres. Les jeter dans l'environnement naturel est totalement interdit.

Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille Incendie à l'entrée du village de Carnoulès



L'incendie a été maîtrisé par les pompiers d'Alès

Ce mardi, vers 20 h 30, un incendie s'est déclaré à l'entrée du hameau de Carnoulès. C'est une décharge de végétaux autorisée qui a brûlé, sans doute dû à un dépôt de cendres de cheminées. Il a été constaté en effet que des habitants en jettent régulièrement à cet endroit.

Un léger mistral a attisé le feu. Les sapeurs-pompiers qui sont intervenus avec deux camions-citernes ont éteint l'incendie et sont restés sur place jusqu'à 22 heures. Le feu s'est répandu sur une cinquantaine de mètres et a détruit la végétation environnante.

► Correspondant Midi Libre : 06 29 88 10 10

Extrait du Midi Libre

Sécurisation de l'alimentation électrique par Enedis

Les travaux annoncés dans l'Écho Municipal de l'Été 2021 ont débuté lundi 27 mars à La Fabrègue au niveau de l'école ainsi qu'au Reigoux. Des forages vont être effectués, puis la route va être ouverte afin de créer un réseau souterrain. La circulation sera donc perturbée pendant deux mois minimum. Pour rappel, ces travaux ont pour but de sécuriser l'alimentation de notre commune en créant une liaison entre le départ de Générargues du poste source Anduze et le départ Plos du poste source Brouzen (côté Saint-Jean-du Pin). Six km de réseau souterrain vont être créés le long de la D217 et trois km de réseau aérien déposés.

Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne temporaire occasionnée par ces travaux.



BUDGET : RÉEL 2022



C'est l'heure du bilan pour l'exercice fiscal 2022, bilan qui doit permettre la préparation du budget 2023. L'exercice 2022 s'est soldé par des excédents sur opérations courantes qui constituent autant de réserves pour les prochains exercices :

- en fonctionnement, 58 K€ qui proviennent par rapport à l'an passé à la fois d'une augmentation des recettes (+85K€ dont +9K€ de remboursement de frais de personnel, +11K€ de recettes liées à l'école, +25K€ de droits de mutation et +30K€ de transfert des bénéfices de notre centrale photovoltaïque) mais aussi des dépenses (+27K€ dont +12K€ de frais de personnel, +9K€ de frais liés à l'école et +6K€ d'augmentation des subventions aux associations municipales).
- En investissement, +33K€ qui représente le solde d'une baisse significative des dépenses avec la fin du programme de réfection de la voirie communale et la hausse significative des recettes (+166K€ du fait des versements effectifs des subventions sur investissements antérieurs pour

156K€) qui auront permis de financer les investissements de l'année à hauteur de 173 K€.

En cumul, les reports positifs en fonctionnement s'élèvent à 88 K€ pour le fonctionnement et à 116K€ pour l'investissement. Ces reports ne sont pas particulièrement confortables : ils représentent respectivement une couverture de 20% et 30% du fonctionnement et de l'investissement annuels. Ceci oblige à une gestion prudente et sélective des projets alors que les obligations et dépenses contraintes de la commune ne cessent d'augmenter, ne serait-ce que par les inflations financières et normatives. Cette gestion sera la ligne de guidage du budget 2023 qui vous sera présentée en détail dans le prochain bulletin.

POINTS LÉGISLATION

Mise en place d'un forfait nettoyage de l'espace public

Différents services existent sur le territoire de la commune pour la gestion des déchets :

- Conteneurs,
 - Service de collecte des ordures ménagères assuré par Alès Agglomération,
 - Tournée de ramassage des encombrants assurée par les services municipaux,
 - Déchetterie au niveau de l'intercommunalité mais géographiquement proche.
- Malgré ce, il est à déplorer un nombre croissant de dépôts sauvages sur la voie publique.

Ces actes d'incivilités portent atteinte à la salubrité, à l'environnement et représentent un coût pour la commune car les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par le personnel des services techniques.

Par conséquent, de telles situations n'ayant pas vocation à persister, elles méritent donc une réponse appropriée, qui a été approuvée par le conseil municipal.

Pour ce faire, les auteurs de dépôts sauvages seront systématiquement recherchés et un double tarif leur sera imposé : 500€ pour l'enlèvement d'un volume inférieur à 1m³, et 1500€ pour un volume supérieur.

Lorsqu'une telle infraction sera constatée par la police rurale, le Maire ou la gendarmerie, le contrevenant recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement du dépôt sauvage, du nettoyage du site, puis le titre de recette correspondant qui sera recouvert par la Trésorerie du Centre des Finances Publiques.



Travaux, constructions, quelles déclarations ?

L'article R421-1 du Code de l'urbanisme indique que les nouvelles constructions doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire (cerfa 13406*11 ou 13409*11) ou d'une déclaration préalable (cerfa 13404*10 ou 13403*10), en fonction de la nature et de l'ampleur des travaux prévus.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont obligatoires en cas de :

- création de surface de plancher ou d'une emprise au sol >5m² (>10m² pour les piscines),
- modification des structures porteuses ou des façades lors d'un changement de destination, modification de l'aspect extérieur d'une construction, restauration immobilière,
- construction d'habitations légères de loisirs >35m², construction d'une hauteur >12m, murs d'une hauteur ≥2m, les châssis et serres dont la hauteur est ≥1.8m,
- ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol,
- division des propriétés foncières,
- installation de caravane pour plus de trois mois dans l'année,
- installation de fosses nécessaires à l'activité agricole.

Les démolitions doivent également être précédées d'un permis de démolir (cerfa 13405*09).

En cas d'infraction, c'est-à-dire de construction après refus de permis ou de déclaration préalable, ou absence de déclaration avant travaux, des sanctions peuvent être appliquées.

L'article L. 480-4 du code de l'urbanisme prévoit que les personnes en infraction peuvent être punies d'une amende comprise entre 1 200€ et 300.000€. En cas de récidive, outre la peine d'amende définitive, un emprisonnement de six mois pourra être prononcé.

Cet article ne peut se substituer au code de l'urbanisme. Pour l'élaboration de vos projets, il est conseillé de consulter le PLU de la commune. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à vous référer au code de l'urbanisme, ou à contacter la Mairie.

La Bibliothèque

Un mensuel linguistique pour les 8/11 ans

I love english kids ! fait son entrée à la bibliothèque !

Avis aux jeunes amateurs qui souhaitent s'initier à la langue de Shakespeare et découvrir l'anglais grâce à des reportages passionnants et des BD amusantes !



Un fonds de BD adultes largement étoffé

Depuis le début de l'année, un grand choix de BD adultes est à votre disposition. Partez à la découverte de romans graphiques contemporains comme celui, trépidant, de l'auteur brésilien Marcello Quintanilha *Écoute, jolie Marcia* qui décrit la classe populaire brésilienne dans les favelas. Peut-être que vous préférerez le roman graphique profond et puissant de Jérémie Moreau, *Les pizzlys*, qui se passe en Alaska.

La bibliothèque vous propose également des BD retraçant la biographie de personnalités telles qu' Ambroise Paré ou George Sand. Les BD humoristiques ne sont pas en reste ! A lire absolument : *Les vieux fourneaux, Il ne faut pas prendre les cons pour des gens*, et bien d'autres encore !



Mémoires et Grimoires

Des exemplaires des cahiers *Mémoires et Grimoires* sont consultables à la Bibliothèque ! Vous pourrez y retrouver des documents concernant les communes de Générargues et de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille ; des documents sur l'histoire et les monuments de nos deux communes et sur leur environnement. Ces revues ont été rédigées à la fin des années 90 par des habitants de nos deux communes, soucieux de faire découvrir à tous la richesse patrimoniale locale. Bonne lecture !



Concerts et Spectacles

Incubation par la Cie CLAAP

Audrey Bernard et Charlotte Buton ont écrit cette pièce de théâtre pendant le 1er confinement.

Elles campent deux personnages que tout oppose en apparence. Dans un spectacle burlesque et délirant, elles questionnent les spectateurs sur les grandes problématiques de notre époque actuelle : écologie, société, etc. En déformant et en caricaturant à l'extrême les comportements et les attitudes des gens plongés dans une situation apocalyptique, elles parviennent cependant à entretenir un humour décapant. Le public a rendu un écho très positif à cette prestation.



percussions, Fran Gazol. Trois musiciens professionnels qui apportent leurs différences et leur grande expérience pour un son unique et novateur. Le résultat de ce mélange ? Une musique singulière, pleine de couleurs, de beauté et de contrastes.



Concert de Tiziana Valentini (chant) et Maxime Perrin (accordéoniste)

Une nouvelle soirée a enflammé le public de la Salle du Temple fidèle aux rendez-vous musicaux.

Samedi 25 mars, la chanteuse Tiziana Valentini originaire d'Italie et néo-cévenole a fourni une prestation musicale de qualité avec son accompagnateur et accordéoniste Maxime Perrin. Avec sa verve humoristique, elle a transmis à son auditoire des tranches de vie et les travers de notre époque avec une sincérité touchante. Sa technique lui permet d'embrasser des styles musicaux très différents : jazz, rap, punk. Le public ne s'y est pas trompé et tous deux ont été chaleureusement applaudis.

Sortie de résidence des Branques associés

La compagnie Les Branques associés a proposé jeudi 30 mars un spectacle de sortie de résidence à un public venu nombreux pour les encourager.

Une semaine durant, ils ont peaufiné leur spectacle *Percollons-nous* à la Salle du Temple dans le cadre du partenariat de la municipalité avec l'association AVeC. La rencontre est le fil conducteur de ce spectacle. Par des acrobaties, des portages et des jongleries autour desquels ces artistes de cirque ont su développer une comédie bien huilée.

Décollant de ce spectacle, des ateliers ont été créés dans le but de travailler en partenariat avec des structures médico-pédagogiques.

Le travail de cette troupe a reçu le 3ème prix ALES AUDACE 2022 dans le défi culture.



Concert à la salle du Temple le vendredi 2 juin à 20h30

L'un de nos concitoyens, qui habite la Vigne, a créé voici presque 10 ans - et continue d'animer - le fonctionnement de la Cantine solidaire à Rochebelle. Cette initiative est à présent bien connue. La Fondation de France vient récemment de lui accorder son label. Dans le cadre de ses nombreuses activités sociales, un fonds de secours et d'urgence a été constitué pour dépanner les personnes les plus démunies qui viennent solliciter la Cantine. Afin de financer ce fonds de secours, un calendrier d'événements de soutien est prévu, à la Cantine même, comme à l'extérieur. C'est ainsi que la municipalité a pu mettre à disposition la salle du Temple pour un concert du groupe franco-espagnol, basé à Saragosse, *Almalé*.

Né de la viole de gambe, *Almalé* dévoile des musiques anciennes sous un jour nouveau pour nos oreilles modernes. Minimalisme, jazz et rythmes latins se côtoient sur une base renaissance et baroque d'auteurs tels que Santiago de Murcia, John Dowland ou Stefano Landi. *Almalé* est un collage sonore. La violiste et chanteuse Pilar Almalé a donné son nom au projet qu'elle dirige avec l'appui du violoniste Thomas Kretzschmar, le guitariste Alex Comin et aux

L'eau, un bien commun à préserver



attac

Alors que la situation de sécheresse est désormais récurrente (cf. rapport GIEC1 et discours président ONU2), nous ne sommes pas à l'abri de projets industriels de stockage d'eau dans les Cévennes. Cela risque d'être le cas dans le Gard de certaines cultures de semences, de tournesol et maïs mutagénés destinés à l'exportation, très gourmandes en eau.

Voyons de plus près ce que sont ces stockages, appelés bassines.

Ce sont des cratères d'environ 15 ha, 8 m de profondeur, ceinturés par des digues de 10m de haut. Remplies par l'eau pompée des nappes phréatiques, elles sont une absurdité, et même un danger, à plusieurs points de vue : stockée, elles perdent 20% par évaporation. Elles sont destinées à irriguer des cultures de maïs productivistes pour nourrir les élevages industriels d'autres continents. Cette eau disparaît, elle ne retournera jamais dans les nappes. Cela perturbe durablement le cycle de l'eau. Elles sont utilisées par une minorité d'agriculteurs. Ceux-ci travaillent avec des intrants chimiques, ce qui a un impact non négligeable sur l'eau potable et la biodiversité.

Ces projets, qui profitent à quelques-uns, sont financés à 70% par des fonds publics, alors que les paysans qui nous nourrissent n'arrivent pas à obtenir des aides suffisantes pour se dégager un revenu minimum pour vivre.

Ces bassines se multiplient plus particulièrement en Poitou Charentes. D'autres réserves d'eau existent aussi en montagne, pour fournir les canons à neige, un usage bien évidemment non alimentaire.

Ne laissons pas une minorité d'irrigants s'accaparer l'eau. Ce bien commun doit être justement réparti entre tous.

Info ACCA

Les 4 et 5 Mars s'est déroulé notre traditionnel certificat de chiens rapprocheurs. 19 chiens étaient inscrits : 11 ont obtenu le CCR, 2 le test d'aptitude et 6 ont été jugés insuffisants.



Le beau temps était présent et les chiens performants. Les repas ont eu un vif succès (180 personnes pour l'alignot) ... et danse jusqu'à 1 heure du matin.

Merci à nos cuisiniers, au musicien et à tous les bénévoles.

Pour ce qui est de la saison de chasse, début des battues le 10 septembre avec une population de sangliers et chevreuils normale.

A partir de novembre, augmentation du nombre de sangliers.

Tableau de chasse final : 186 sangliers et 10 chevreuils.

Le petit gibier (perdreux et lièvres) est bien présent sur la commune. Le lapin se développe lentement sur la réserve du Mas de Lay. Avant sa réintroduction, nous n'avions plus un seul lapin sur notre territoire. À noter une forte migration des palombes au mois d'octobre.

La saison de chasse s'est déroulée dans une très bonne ambiance, ainsi qu'avec les habitants et les promeneurs. Place maintenant aux divers aménagements, cultures à gibier, sécurisation des postes de tir.

Amous Solidarité remet le montant de ses dons à l'AFM

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre précédent Bulletin Municipal, le Téléthon, organisé les 2,3 et 4 Décembre 2022 par Amous Solidarité dans nos villages de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille et Générargues, avait permis de collecter la somme de 4300 euros.

Nous avons été très heureux de remettre un chèque de ce montant à Monsieur Marc Cerda, Coordonnateur du Téléthon du Gard Nord, lors d'une cérémonie de remerciements organisée le samedi 4 mars 2023 en fin de matinée en Salle du Conseil de la Mairie de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille.

Monsieur CERDA, qui nous a toujours bien secondés dans la préparation du Téléthon depuis la création d'Amous Solidarité, a remis à nos partenaires (nos deux mairies, ACNA, ADPVA, Amous Solidarité, La Boule Générargaise, La Chorale des mange disques et les Solico, Le Dé à Coudre, La ferme de Bellis, Galujean, Le Jardin de Modestine, Le Père Gustave et Les Voix du Coeur), un diplôme de l'AFM (Association Française contre les Myopathies), en remerciement de leur soutien et de leur générosité.

Et il nous a rappelé que les fonds récoltés lors du Téléthon qui financent 200 programmes de recherches ont permis des avancées dans d'autres domaines que la myopathie. Cela permet également d'aider des professionnels dédiés à l'accompagnement. Une plateforme maladies rares a pu être créée ainsi que deux villages répit pour les familles.

Notre réunion s'est terminée par un pot de l'amitié.



Du côté du Saint Seb

Lors de la soirée organisée pour la Saint Valentin, nous avons transformé le PMS pour l'occasion en un véritable restaurant gastronomique. Cette soirée a été victime de son succès et nous avons dû refuser des réservations faute de place. Une « session de rattrapage » a été organisée dès le lendemain afin que tous puissent déguster ce repas de gourmet ! Les soirées crêpes qui se sont échelonnées sur 3 jours début février, ont également été plébiscitées !

La Saint Patrick a, quant à elle, réuni une trentaine de personnes qui ont joué le jeu en arborant une tenue avec une touche de vert et en participant à un quizz lors duquel chacun a pu mesurer l'étendue de ses connaissances sur l'Irlande de façon humoristique.

Les prochaines manifestations prévues sont les suivantes : une soirée karaoké/moules/frites fin avril, fin mai et fin juin, un déjeuner républicain le 8 mai, une fin de journée jeux/apéro/tapas (tarot, belote, pétanque) le 10 juin. Mi-mai et mi-juin, Le Saint Seb recevra les enfants de l'école pour des ateliers de cuisine.

Parole d'habitants : C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons participé au dîner de la Saint Valentin organisée par le Saint Seb. Nos hôtesse nous ont réservé un accueil très chaleureux : elles nous ont plongés dans un décor romantique et joyeux.

Chaque table harmonieusement dressée pour deux personnes, ne nous a pas empêché de partager un moment sympathique avec les autres convives. La soirée s'est enjouée d'un quizz "spécial Saint Valentin" qui nous a tiré quelques fous rires... et chacun aura apprécié un repas soigné et délicieux.

Merci à tous.

Nathalie et Philippe Lehmstedt



5e édition du Festival AVEC envie!

Dimanche 7 mai 2023 dès 13h
Parc des Cordeliers, Anduze - GRATUIT

Au programme (sous réserve de modifications) :

11h30 = Départ de la parade avec triporteur et fanfare pour déambuler dans les rues d'Anduze

13h = Ouverture officielle du Festival

13h30 = Restitution des ateliers de Rythme et percussions corporelles donnés dans la semaine par la Cocasse Cie

SPECTACLES

14h15 = Sillages, Cie Nevoa

15h = Juste une femme, Cie Cabas

15h30 = Equivalent quatre pieds, Cocasse Cie



16h15 = Fodosokande Bi, Cie Inhérence
17h15 = Cours sans sacs, Cie Gai Tympan
18h15 = Stradavarius, Cie Dare d'Art

CONCERTS

19h30 = Apéro musical avec le karaoké live "Mange pas le micro"

22h = Concert de Bèkar

ENTRESORTS - ATELIERS

Toute la journée dans le Parc des Cordeliers scénographié :

- Lila Sol et son orgue de Barbarie

- Zone Artistique Temporaire avec artistes et artisans d'art

- atelier d'arts plastiques/collages avec Catherine Fournier

- atelier vidéo/cinéma avec Clac ton Clap

BAR ET RESTAURATION

AGENDA

Cet agenda est donné sous réserve des consignes sanitaires qui peuvent évoluer et entraîner l'annulation de certains événements.

Samedi 29 Avril : Soirée Karaoké – Moules/Frites au Saint Seb 



Lundi 8 Mai : Cérémonie commémorative à 11h devant le Monument aux Morts suivi d'un apéritif offert par la Mairie dans la Salle du Conseil.

12h : Déjeuner républicain proposé par le Saint Seb

15h : Conférence à la Salle du Temple avec une prise de parole de M. Jean-Luc Blanc, pasteur, Mme Pascale Bugat, Directrice des archives départementales du Gard et M. Patrick Cabanel, historien, Directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Vendredi 26 Mai : Soirée Karaoké – Buffet froid au Saint Seb 

Vendredi 2 Juin : Concert du groupe franco-espagnol Almalé à 20h30 à la Salle du Temple, proposé par la Cantine de Rochebelle

Samedi 10 Juin : Après-midi jeux (tarot/belote/pétanque) et Soirée Tapas au Saint Seb



Mercredi 14 Juin : 1ère Exposition de l'été d'Arts Présents à la Salle du Temple

Mercredi 21 Juin : Fête de la musique organisée par l'Office Municipal et le Saint Seb, jeux en journée et musique en soirée

Vendredi 30 Juin : Soirée Karaoké – Moules/Frites au Saint Seb 

Samedi 1er juillet : Fête de l'ACCA au Foyer Communal

ETAT CIVIL 25.03.2023 : Décès Mme Denise CREISSEN née LACHKAR



Maisons fissurées, suite...

En octobre 2022, des habitants ont sollicité la Mairie pour lancer la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de l'été dernier en raison des dommages constatés sur leurs habitations.

Le dossier a été déposé auprès des services compétents. Dès réception de leur avis, celui-ci sera communiqué à l'ensemble des habitants. S'il est favorable, les personnes impactées devront déclarer le sinistre à leur assureur dans les 10 jours suivant la date de publication de l'arrêté interministériel.

Une nouvelle saison en gestation à la Salle du Temple

Depuis 6 ans déjà, l'association Arts Présents vous propose tout au long de l'été des expositions d'œuvres uniques regroupant plusieurs artistes à la fois (peintres, sculpteurs, photographes, ...). Cette année, la saison débutera le 14 juin.

Chaque exposition sera renouvelée tous les 15 jours.

La Salle du Temple sera ouverte tous les jours (sauf les mardis) de 15h à 20h. Elle se terminera le 4 septembre.

ARTS PRESENTS



Invitation EXPO SITIONS

De mi-juin à fin août

DATES ET ARTISTES : CONSULTEZ LE SITE

 arts-presents.e-monsite.com



L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery.**



2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez **votre commune ou votre code postal** et cliquez sur le  situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



Infos utiles

Couture Le Dé à Coudre : tous les jeudis de 14h à 18h en mairie, salle du Conseil

Gymnastique douce du CCAS : tous les mardis de 11h à 12h au Foyer communal

Gymnastique la Santoline : tous les mardis de 19h à 20h au Foyer communal (davidmauricette@free.fr ou pierre.perini@wanadoo.fr)

Karaté : lundi de 19h30 à 21h et jeudi de 19h30 à 21h au Foyer communal

Bibliothèque municipale : ouverte le mercredi de 14h à 16h et le samedi de 9h30 à 12h

Courriel : bibliotheque@mairiedesaintsebastien.fr / téléphone : 04 66 24 14 91

CCAS : ccasdesaintsebastien@gmail.com

Mairie - horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h30 / le Lundi de 13h à 17h, le Mardi de 13h à 16h30 et le Jeudi de 13h à 16h

Tél : 04.66.61.70.84 - **mail** : mairiedesaintsebastien@wanadoo.fr

Site internet officiel de la Mairie : www.mairiedesaintsebastien.fr

Retrouvez toutes les infos de votre commune sur l'appli PanneauPocket.

Trimestriel d'information de la commune de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille

Directeur de la rédaction : Guy Manificier

Secrétaire de rédaction : Myriam Ouali

Rédaction : Dominique Bernard, Christine Çapliez, Guy Manificier, Éléonore Martial, Myriam Ouali, Francis Rideau

Relecture : Christine Biagi, Nelly Canonge

Journal tiré à 300 ex.